

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Etienne Räss – La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château : retour à la case départ ?

Rappel de l'interpellation

Notre Grand Conseil a eu l'occasion, ces derniers temps, de s'enthousiasmer pour l'inauguration future de notre nouveau Parlement. Nul doute qu'il exprimera le même enthousiasme lorsque les échafaudages entourant le Château Saint-Maire seront déposés et révéleront le nouveau visage de la partie nord-ouest de la colline de la Cité.

Mais après avoir investi près de 40 millions de francs dans ces deux ouvrages, sur une période de travaux de plus de 4 ans, l'enthousiasme va sûrement retomber lorsque l'on constatera que la Place du Château et ses abords n'ont pas évolué.

La conception de cette place provient d'un autre temps, ne fait pas honneur aux bâtiments qui l'encadrent et ne répond certainement plus aux usages et potentiels actuels. La Place du Château risque donc de faire figure de repoussoir pour tous les usagers, habitants et touristes qui la traversent et continuer à ne servir qu'à la fonction principale qui est la sienne jusqu'à maintenant : le stationnement !

Il est encore utile de préciser que la Place du Château est située à cheval sur le domaine public communal de Lausanne (DP n° 9991) dans sa moitié est et sur une parcelle propriété du canton (n° 10'290) dans sa moitié ouest. De plus, le conseil communal de Lausanne a exprimé, lors de sa séance du 10 mai 2016, le souhait que la municipalité prenne contact avec le canton afin de voir dans quelle mesure une requalification de la Place du Château peut être réalisée.

Il est opportun que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, suite à ces grandes dépenses de temps et d'argent pour leurs besoins propres, donnent un message aux contribuables qu'ils s'occupent également des leurs.

Ainsi, pour nous (r)assurer que cet espace public ne va pas simplement rester figé dans un autre temps, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il été sollicité par la Municipalité de Lausanne ? Et si oui, où en sont les discussions ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le développement d'un projet de modernisation de la Place du Château, vu la particularité du foncier et la forte symbolique cantonale de ce secteur ? Pourrait-il en être le pilote, en concertation avec la commune ?*
- 3. Le Conseil d'Etat compte-t-il initier une démarche encore avant la fin de cette législature et comment entend-il s'assurer d'une avancée rapide du dossier ?*
- 4. Le Conseil d'Etat pourrait-il esquisser les contours d'une telle démarche en termes d'études, de*

calendrier et de processus à mettre en place pour se coordonner entre autorités communales et cantonales ?

Souhaite développer. (Signé) Etienne Räss

Réponse du Conseil d'Etat

L'importance de la place du Château n'est pas à démontrer. Elle revêt un aspect symbolique indéniable en raison de sa centralité dans la géographie du pouvoir cantonal. Son rôle patrimonial doit être relevé. Elle a porté des monuments importants aujourd'hui disparus comme le prieuré Saint-Maire et la Porte du même nom, ainsi que le château épiscopal devenu depuis deux siècles château cantonal. En outre, les vestiges réhabilités du bâtiment Perregaux jouxtent cette place. Sa position au nord de la Cité en fait également un lieu important pour le tourisme. La place constitue le prolongement naturel d'une visite de la Cathédrale de Lausanne.

En raison de ces constats et comme le relève l'interpellation, le Conseil d'Etat estime que l'aménagement actuel de la place du Château n'est pas satisfaisant. Toutefois, le gouvernement ne partage pas le constat d'urgence de l'interpellation.

Il était indispensable de rendre d'abord au Grand Conseil son parlement et de restaurer le Château cantonal. Il convient de tenir compte d'un partenaire indispensable de l'Etat dans ce processus, la Ville de Lausanne. Cette dernière mène des réflexions sur le réaménagement de la place du Tunnel et de la Riponne. La réflexion sur l'avenir de la place du Château ne peut se faire sans une prise en compte d'une réflexion urbanistique globale qui appartient aux autorités de la capitale vaudoise. Le Conseil d'Etat repensera donc cette place en étroite collaboration avec Lausanne. D'ailleurs, comme le rappelle l'interpellation, la moitié orientale de cette surface appartient à la Ville. Si de prime abord, il paraît en effet souhaitable de libérer ce lieu historique de ses places de parc, il faut toutefois aussi considérer le lieu de vie que constitue la place du Château et prendre en compte les besoins des habitants de la cité. Enfin, une route ouverte à la circulation traverse la place reliant Cité-Devant à la rue de la Barre. Ces contraintes particulières n'empêchent pas le lancement d'un projet mais nécessitent du temps. A cela, il faut ajouter qu'un tel chantier aura un coût important. Ces dépenses ne figurent pas dans le plan d'investissement du Canton ni dans celui de Lausanne. Ainsi, le Conseil d'Etat estime qu'il convient de réhabiliter la place du Château, mais considère qu'il faut donner du temps à la réflexion, réflexion qui doit être murie et conduite avec la Ville. C'est une condition indispensable à la réussite d'un projet ambitieux. A la suite de ce préambule, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre de la manière suivante à l'interpellation.

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été sollicité par la Municipalité de Lausanne ? Et si oui, où en sont les discussions ?

Pas encore, mais dans ce cas le Conseil d'Etat est favorable à la mise en place d'un groupe de projet mixte.

En effet, la Municipalité de Lausanne a été saisie d'une interpellation il y a une année, laquelle avait une teneur similaire à celle de l'interpellation de Monsieur le Député Etienne Räss. Le 10 mai 2016, le Conseil communal de Lausanne a adopté une résolution demandant que la Municipalité prenne contact avec le Conseil d'Etat " afin de voir dans quelle mesure une requalification de la place du Château peut être réalisée.

"Le Conseil d'Etat entend répondre positivement à la demande à venir de la Municipalité de Lausanne, mais les discussions n'ont pas commencé.

2. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le développement d'un projet de modernisation de la Place du Château, vu la particularité du foncier et la forte symbolique cantonale de ce secteur ?

Pourrait-il en être le pilote, en concertation avec la commune ?

Comme signalé en préambule, le Conseil d'Etat est favorable à une requalification de la place du Château. Il estime qu'il convient à terme d'en faire un lieu vivant en lien non seulement avec les institutions cantonales qui la bordent, mais aussi avec les centres d'enseignements que sont la Haute Ecole Santé qui a pris ses quartiers dans l'ancienne Ecole de chimie et le gymnase de la Cité. Il faut réunir les conditions pour que cette place soit aussi adoptée par la population et par les hôtes de passage. Toutefois, le Conseil d'Etat ne souhaite ni ne peut en être le pilote, la Ville de Lausanne doit avoir un rôle au moins aussi important que le Canton dans la réflexion. Elle est propriétaire d'une partie de la place. Elle doit bénéficier de ses prérogatives communales en matière d'urbanisme et de mobilité et elle doit pouvoir intégrer le réaménagement dans sa réflexion plus globale sur les autres places lausannoises voisines. Le projet ne pourra ainsi se faire que dans une collaboration étroite, une fois fixés des objectifs communs.

3. Le Conseil d'Etat compte-t-il initier une démarche encore avant la fin de cette législature et comment entend-il s'assurer d'une avancée rapide du dossier ?

Si des rencontres préliminaires pouvaient avoir lieu encore pendant la législature actuelle, une collaboration formelle ne sera entreprise que lors de la législature suivante.

4. Le Conseil d'Etat pourrait-il esquisser les contours d'une telle démarche en termes d'études, de calendrier et de processus à mettre en place pour se coordonner entre autorités communales et cantonales ?

Il est trop tôt pour répondre à cette question puisqu'aucune rencontre n'a encore eu lieu avec la Commune afin de définir les contours d'une future collaboration. La réalisation d'un tel projet passe par la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et le Canton, par la création d'une commission de programmation commune à la Ville et au Canton, par l'adoption d'un crédit d'étude, par un concours de réaménagement de la place, puis par un crédit d'ouvrage. Le processus n'est à ce jour pas entamé.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 avril 2017.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean